

Gîte -64470- ALCAY

Location directe

PROPRIETAIRE

Famille BASSABER
Camping à la ferme SOBIETA
64470 ALCAY
Tél : 05.59.28.52.26
Email : bassaber.francoise@wanadoo.fr

Conditions particulières

Animaux acceptés : non
capacité : 6 personnes

LOCATAIRE : Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Composition de la famille :adultes

..... enfants dont :âge de chacun

Dates du séjour :

Duà partir de 16 h auavant 10 heures.

PRIX DU SEJOUR :

- Le prix du séjour est de 330,00 euro la semaine. Ce prix s’entend toutes charges et toutes taxes comprises, excepté le chauffage électrique pour les périodes de location hors juillet/août.
- Location linge de lit : non oui location linge de toilette : non oui
- Forfait ménage : non oui
- Mise à disposition de chaise haute : non oui mise à disposition lit bébé : non oui
- Un acompte deeuros (représentant 25% du prix total de la location) a été réglé par le locataire par :
Chèque bancaire ou postal ou mandat
- Le solde d’un montant de euros, est à régler le jour de l’arrivée dans le gîte.
- Dépôt de garantie : un dépôt de garantie de 300Euros devra être versé en même temps que le solde du séjour.

Je soussignédéclare être d’accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche jointe et des conditions générales figurant au verso du présent document.

Le

A le

Signature du propriétaire

Signature du locataire (précédée de la mention « lu et approuvé »

Charmante maison souletine tout confort au pied des Arbailles.



- Gîte 6 personnes avec 1 étage
- Terrain de 200 m²
- 80 m² – 2 chambres Plus mezzanine
- Entièrement rénové en 2013

Au rez de chaussée :

- Salon : TV, poêle à bois, canapé 2 personnes + 2 fauteuils, pouf.
- Cuisine équipée : four électrique, micro-ondes, réfrigérateur partie congélateur, plaques induction, cafetière électrique, grille pain, lave-vaisselle.
- Table et fer à repasser.
- Machine à laver le linge. Aspirateur.
- Placard de rangement avec vestiaire.
- Salle de bain : avec baignoire.
- W.C. indépendant.
- Chauffage électrique.

Au 1^{er} étage :

- 2 chambres avec 1 lit 140 chacune, couette ou couverture à disposition.
- Chauffage électrique.
- En mezzanine : 2 lits en 90.

Divers :

- lit et chaise de bébé sur demande.

Extérieur du gîte :

- Une terrasse devant et une terrasse derrière.
- table et chaises de jardin avec parasol, barbecue, étendoir à linge.

Prestations en option :

- Location de draps ou drap-housse et taie : 20 euros par lit.
- Ménage de fin de séjour : 60 euros
- Chauffage en dehors de JUILLET/AOÛT ; selon consommation.
- Taxe de séjour **comprise dans le tarif.**

ARTICLE 1 : durée du séjour

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

ARTICLE 2 : conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location et le contrat signé. Le contrat est retourné signé par le propriétaire dès réception de l'acompte. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

ARTICLE 3 : annulation par le locataire

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

a. Annulation avant l'arrivée dans les lieux

L'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date du séjour, alors le propriétaire se réserve le droit de conserver l'intégralité des sommes versées.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Le montant de la location reste acquis au propriétaire.

b. Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

ARTICLE 4 : annulation par le propriétaire

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

ARTICLE 5 : arrivée

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différé, le locataire doit prévenir le propriétaire.

ARTICLE 6 : règlement du solde

Le solde de la location est versé au maximum 30 jours avant l'entrée dans les lieux.

ARTICLE 7 : Etats des lieux

Un inventaire est établi par le locataire à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

ARTICLE 8 : caution ou dépôt de garantie

Une caution ou dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le présent contrat est demandé par le propriétaire. Il est à verser en même temps que le solde du séjour. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué dans un délai n'excédant pas une semaine, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

ARTICLE 9 : utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

ARTICLE 10 : capacité

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toutes modifications ou rupture de contrat sera considéré à l'initiative du client.

ARTICLE 11 : animaux

Le présent contrat précise que le locataire ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 12 : assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

ARTICLE 13 : paiement des charges

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.